



Après 16 mois de mariage ma conjointe française demande le divorce

Par freeka, le 10/02/2012 à 21:14

Bonjour,

Je suis rentré en France avec un visa étudiant master 1 en 24 octobre 2009 et le 02 octobre 2010 je me suis marié avec une conjointe française et j'ai pas d'enfant et ni avec elle et en sachant que elle a des enfants avec plusieurs ex et que elle a pas la garde et en plus de ça elle avait des dettes à la caf plus de 6 mille euros . après le mariage je commencerai à travailler en CDI à temps partiel pour tenir financièrement jusqu'à la fin du mois j'ai bossé pendant un an et la j'ai déposé pour un congés sans solde parce que je suis en formation pour obtenir un CQP d'agent de prévention et de sécurité après je reprendrai mon CDI d'avant . et à ces derniers temps ma femme elle devient de plus en plus nerveuse sur des trucs bidon elle m'insulte et insulte ma famille et me traite de tous les noms et à chaque fois elle me dit qu'elle va divorcer et elle va contacter son avocate moi j'ose pas lui répondre et je lui dit que c'est une mauvaise décision et que elle juste énervé , moi je la comprend avec tous son passé compliqué et ces ex qui ont abusés d'elle je la comprend et j'essaye de la calmer mais là je pense que j'en peut plus ...j'ai tout fait pour elle pour ces enfants ,j'ai arrêté mes études parce que j'avais pas de sous pour payer mes inscriptionset depuis le jour où je les ai connus ces ex-qui me menacent et agressent physiquement et moralement je voulais l'aider pour qu'elle récupère ces enfants je travaille pour subvenir à tous et partir voir sa famille dès que elle le demande mais là elle me dit que elle veut plus de moi à la maison et que je me suis marié avec elle pour obtenir les papiers en sachant que j'avais mon titre de séjour étudiant avant de la connaître et de plus en plus elle m'insulteje me suis dit je la laisse demander son divorce :

-/est-ce que si je divorce maintenant ma carte de séjour de 10 ans elle me sera retirée en sachant que ça fait 1 mois que j'ai eu ma carte de séjour de 10 ans "vie privée et familiale"et que ça fait 16 mois de vie commune

-/est est ce que on peut fair une separation du corps son divorce ----moi mon but de ne pas lui fair du mal en divorcant ou demander quoi que se soit et elle pareil a l'amiable quoi.
-/et si on se séparent sans que le divorce soit prononcé est ce que chacun de nous auras ces aides sociales séparément ou les aides seront communes.je veut pas que elle se retrouve sans argent

merci de votre comprehension et j'atend plus d'infoBonjour,